

**CONSEIL MUNICIPAL – ENTRANGE  
SEANCE DU 11 Mars 2021**

L'an deux mil vingt et un, le onze mars à vingt heures le Conseil Municipal d'Entrange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Michel Hergat, Maire.

Membres élus : 15

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Présents : M. BACH, M.DEWILDE, MME FEUVRIER, M. FRANIATTE, MME GOMES-PICART, MME HAGEN, M.HERGAT, MME WOLTER, M.SANDER, M.JOURDAIN, MME VANDER-TAELEM, M.SEHET, M. HEYDORFF.

Absente excusée : MME BASSAN

MME HALLOUCHERIE donne procuration à MME HAGEN.

Le Conseil a élu pour secrétaire MME Alieth FEUVRIER.

**Approbation du compte rendu de la séance précédente**

**15-2021 : Compte administratif 2020**

Le compte administratif s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	700 779.08	805 450.90
<b>Recettes</b>	837 822.72	367 289.78
<b>Résultat réel</b>	137 043.64	-438 161.12

Le compte administratif est en concordance avec le compte de gestion 2020, Monsieur le Maire ayant quitté la salle ne prend pas part au vote du CA.  
Le conseil à l'unanimité des votes valide le compte administratif 2020

**16-2021 : Compte de gestion 2020**

Le compte de gestion établi par la trésorerie de Thionville est approuvé à l'unanimité des votes

**17-2021 : Affectation du résultat 2020**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

RESULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT						
Dépenses réelles	2020		700 779,08	Dépenses réelles	2020		805 450,90
Recettes réelles	2020		837 822,72	Recettes réelles	2020		367 289,78
<b>Résultat réel</b>	<b>2020</b>	<b>Excédent</b>	137 043,64	<b>Résultat réel</b>	<b>2020</b>	<b>Déficit</b>	-438 161,12
Excédent	2019		144 016,04	Excédent	2019		295 203,41
Affectation	2019		0,00				

<b>Résultat Cumulé</b>	<b>2020</b>	<b>Excédent</b>	281 059,68	<b>Résultat Cumulé</b>	<b>2020</b>	<b>Déficit</b>	-142 957,71
Restes à réaliser dépenses	8 200,00						
Restes à réaliser recettes	0,00						
Besoin de financement	151157,71						
<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE</b>							
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	250 000						
(Affectation au 1068)	Affectation obligatoire afin de couvrir le déficit						
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	31 059,68						
(Report au 002 Recettes)							
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-142 957,71						
(Report au 001 Dépenses)							

A l'unanimité des votes le Conseil valide l'affectation du résultat 2020.

### **18-2020 : Compte administratif Eau 2020**

Le compte administratif Eau s'établit comme suit :

	<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	230 387.55	39 945.85
<b>Recettes</b>	242 713.34	40 624.80
<b>Résultat réel</b>	12 325.79	678.95

Le compte administratif Eau est en concordance avec le compte de gestion Eau 2020.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle ne prend pas part au vote du CA.

Le Conseil à l'unanimité des votes valide le compte administratif EAU 2020.

### **19-2021 : Compte de gestion Eau 2020**

Le compte de gestion Eau établi par la trésorerie de Thionville est approuvé à l'unanimité des votes.

### **20 -2021 : Affectation du résultat 2020 Eau**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

<b>RESULTAT SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>RESULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						
Dépenses réelles	2020		230 387,55	Dépenses réelles	2020		39 945,85
Recettes réelles	2020		242 713,34	Recettes réelles	2020		40 624,80
<b>Résultat réel</b>	<b>2020</b>	<b>Excédent</b>	12 325,79	<b>Résultat réel</b>	<b>2020</b>	<b>Déficit</b>	678,95
Excédent	2019		-1053,59	Excédent	2019		57 833,02
Affectation	2019		0,00				

Résultat Cumulé	2020	Excédent	11 272,20	Résultat Cumulé	2020	Déficit	58 511,97
Restes à réaliser dépenses			0				
Restes à réaliser recettes			0				
Besoin de financement			0				
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE							
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	./.						
(Affectation au 1068)	Affectation obligatoire afin de couvrir le déficit						
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	11 272,20						
(Report au 002 Recettes)							
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	58 511,97						
(Report au 001 Dépenses)							

A l'unanimité des votes, le Conseil valide l'affectation du résultat EAU 2020.

### **21-2021 : Adhésion au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour le contrôle du parc d'hydratants, poteaux et bouches d'incendie**

#### **-Adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes -Lancement d'une consultation correspondante**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 (article 77) et le décret n°2015-235 du 27 février 2015, le SDIS a dû mettre en place un règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Jusqu'à présent, le contrôle de ces poteaux d'incendie était réalisé par les pompiers du SDIS. Mais compte tenu de la réglementation susvisée qu'il faut désormais mettre en application, les communes (ou leurs intercommunalités si la compétence leur a été transférée) sont dans l'obligation de reprendre ce contrôle, qui, au travers du nouveau règlement du SDIS, a été allégé pour être porté à une périodicité de 3 ans au lieu de un an actuellement.

Monsieur le Maire ajoute qu'en complément, et afin que cette charge ne grève pas leurs finances et n'entraîne pas de nouvelles contraintes techniques, deux mesures sont proposées aux collectivités concernées (communes et intercommunalités) :

- d'une part, une baisse des cotisations du SDIS équivalente au plus au coût du contrôle annuel des poteaux (mise en place en 2019) ;
- d'autre part, la mise en place d'un groupement de commandes en vue de conclure des accords-cadres par lots, sur les 5 territoires de Moselle, afin d'optimiser et de réduire le coût de ces contrôles.

En effet, la mise en place d'un premier groupement de commandes a eu lieu en 2018, à travers un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 3 ans, pour chaque territoire, soit jusqu'au 01/08/2021. En sachant que les derniers bons de commandes s'exécuteront jusqu'au 31/12/2021. La démarche s'étant avérée concluante, ce nouveau groupement vise à renouveler ce dispositif pour les années à venir, à compter du 01/01/2022 et couvrant les années 2022, 2023 et 2024.

Monsieur le Maire précise que le nouveau groupement de commandes, qui sera mis en place pour le 01/01/2022, n'engendrera aucun frais pour les membres. En effet, le Département de la Moselle, tant au titre de la solidarité territoriale, qu'en qualité de propriétaire de poteaux d'incendie, prendra en charge à la fois les études, la constitution du cahier des charges pour les consultations des entreprises, les mesures de publicité qui y sont liées, ainsi que le suivi de la bonne exécution du marché par Moselle Agence Technique, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département de la Moselle (coordonnateur) a mandaté son assistant Moselle Agence Technique pour créer un groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants.